

La vidéoprotection

Les 140 caméras sont les yeux des agents du centre de supervision urbain (CSU) qui assistent les policiers municipaux et nationaux sur le terrain.



Le CSU est le centre névralgique du réseau de vidéoprotection de la Ville de Drancy. C'est un outil partagé, mis à disposition des différents partenaires : Police nationale, gendarmerie, parquet, SDIS (réquisitions judiciaires). Le réseau s'est étoffé depuis sa création en 2003 et s'appuie désormais sur 140 caméras en haute définition disséminées à travers la ville. La vidéoprotection est opérationnelle 24h/24, 7j/7 et les images font l'objet d'un enregistrement automatisé conformément à la loi.

Quel est son objectif ?

Ce système a une double vertu : elle est dissuasive pour certains et permet de retrouver plus facilement les contrevenants en cas d'infraction.

En moyenne chaque année, la vidéoprotection permet le déclenchement de plus de 1 000 interventions de police dont environ plus d'un tiers sont suivies d'arrestations pour des délits divers : vols, intrusions, dégradations, attroupements...

Quels sont les lieux couverts par la vidéoprotection ?

Les caméras offrent un champ de vision à 360° sur l'espace public. Les parties privatives des maisons et les fenêtres des appartements sont automatiquement floutées.

Les écoles, les bâtiments publics, les parkings, les parcs et aires de jeux ainsi que d'autres lieux sensibles bénéficient également de la protection apportée par le réseau de vidéoprotection.

ALLER PLUS LOIN

LA SÉCURITÉ À DRANCY

DROIT D'ACCÈS AUX IMAGES : LA RÉGLEMENTATION

CONTACTER LE DPO

93701 Drancy Cedex



HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Le jeudi jusqu'à 19h30

Le samedi de 9h à 12h